



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 5 avril 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 5 avril 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) d'un aéronef militaire H130, de ses accessoires et des pièces détachées. Cet hélicoptère a été acquis par le gouvernement malagasy à travers le ministère de la Défense nationale, pour renforcer les équipements de l'armée de l'air, nécessaires à la lutte contre les dahalo.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES + MINISTÈRE DE LA JUSTICE + MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE + Secrétariat d'État en charge de la Gendarmerie Nationale

Le Conseil des Ministres a approuvé l'accueil des délégations étrangères du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture (SPT) à Madagascar du 16 au 27 avril 2023. Ceci, afin de satisfaire aux dispositions des articles 11 et 12 de l'accord international de lutte contre la torture des personnes détenues ou emprisonnées, que Madagascar a ratifiée en 2017. Des réunions techniques et politiques se tiendront avec des responsables gouvernementaux et judiciaires ainsi que des visites dans les prisons ou les lieux de détention des personnes poursuivies par la loi lors d'enquêtes, à savoir au niveau de la police nationale et la gendarmerie nationale. Des échanges auront également lieu avec des représentants du gouvernement malagasy afin d'établir et de faire fonctionner le mécanisme national de prévention de la torture qui est exigé de tous les pays ayant ratifié l'accord international.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Afin d'améliorer et d'accélérer le traitement des documents gouvernementaux pour les dépenses publiques, le Président de la République a instruit de mettre à jour la procédure afin de ne pas arrêter les travaux qui ont été approuvés via le marché public. En conséquence, le processus à suivre dans la mise en œuvre de l'utilisation du budget de l'État a été modifié. Selon l'article premier de la loi 2016-009 du 22 août 2016, le contrôle des deniers publics est placé sous la tutelle du Président de la République, ou Contrôleur Financier, afin d'y parvenir, le décret If 2023-057 a été adopté le 18 janvier 2023 pour instituer au sein de la Présidence le Bureau de Suivi des Engagements Financiers-BSE.

Voici la procédure à suivre à partir de maintenant :

- Il appartient à chaque ministre de porter son projet de financement en Conseil des Ministres, accompagné de l'estimation du coût au cas où celle-ci n'est pas encore arrêtée par la loi de finances 2023.
- Après approbation du Conseil des Ministres du projet avec son devis, chaque ministère peut procéder immédiatement à l'appel d'offres, et passer immédiatement au contrôle financier avec la note de Conseil confirmant l'approbation du projet.

- Après cela, le BSE peut vérifier si le projet a vraiment respecté la valeur convenue par le Conseil des Ministres. Dans le cas où la valeur estimée n'est pas respectée, il est possible d'arrêter le traitement de paiement (liquidation) de l'entreprise qui a obtenu le marché public. Chaque ministre est directement responsable de l'évaluation du marché public qu'il a autorisé dans l'appel d'offres.
- Le logiciel « PRE-SIG » sera mis en place pour chaque ministère afin d'inclure le plan d'engagements financiers afin que le BSE puisse avoir la liste des projets à soumissionner au marché public, et faciliter le contrôle a posteriori.
- Pour tous les projets présidentiels, un "guichet unique" sera mis en place pour gérer tous les détails administratifs de l'appel d'offres requis par le marché public, un "inspecteur d'État" sera nommé spécifiquement pour le gérer.

Afin de lutter contre le problème de consommation de carburant dans la société JIRAMA, le Conseil des Ministres a approuvé une nouvelle procédure qui doit être suivie en cas de réquisition de carburant auprès des compagnies pétrolières pour approvisionner la JIRAMA. Le gouvernement est strict dans le respect de la loi applicable et souligne qu'il doit y avoir un document financier pouvant justifier les dépenses en carburants avant que la réquisition puisse être faite. En d'autres termes, les détails administratifs d'une réquisition ne peuvent être traités sans le titre d'engagement financier correspondant. Il est nécessaire de passer par le Ministre de l'énergie avant de faire la réquisition afin qu'il puisse vérifier au préalable le respect de ce qui est stipulé dans la loi. C'est une fois confirmé qu'il existe un document ou bon de caisse pouvant couvrir la dépense que l'on peut procéder à la réquisition.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement du budget reçu par Madagascar du programme développement des filières agricoles Inclusives-DEFIS qui est financé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Pour rappel, ce programme vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des agriculteurs des régions Androy, Anosy, Ihorombe, Matsiatra Ambony, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Andrefana et Atsimo Atsinanana. Le premier financement reçu en 2017 s'élevait à 37,8 millions de DTS. En janvier 2021, le FIDA a encore fourni un financement supplémentaire d'un montant de 83,5 millions de dollars américains. L'accord a été signé le 28 juin 2022. Le 31 août 2022, lors de l'approbation de ce document par le Conseil des Ministres, celui-ci a pris une note selon les instructions données par le Président de la République pour corriger la répartition des dépenses au sein du programme soient axées sur les actions et la fourniture d'engrais, de semences, de différents outils de production pour les agriculteurs et non seulement dépensées en consultance, en analyse et en soutien technique. La répartition du budget a été ajustée en conséquence, en consultation avec le FIDA, et lors de son réexamen par le Conseil des Ministres ce jour, qui l'a approuvée, et les deux parties peuvent procéder à la rédaction d'un avenant à l'accord de coopération en fonction de ce changement.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) de don de lot de matériels Informatiques pour aider les antennes régionales du Bureau National de Gestion des Catastrophes et Catastrophes Naturelles (BNGRC) à Ambovombe, Mahajanga et Toamasina. Ces outils sont fournis par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et ils sont principalement utilisés pour faire face aux différents défis causés par le changement climatique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Les routes d'Antananarivo, la capitale, sont actuellement en très mauvais état, le Conseil des Ministres a décidé que l'État central prendra en charge la réfection des routes en mauvais état, dont on sait qu'elles ont un impact sur la congestion du trafic, ajoutant à cela la saison des pluies qui peut rendre les routes impraticables. Dû à l'urgence, le Conseil des Ministres a donc approuvé de procéder à l'appel d'offres restreint, afin de soulager les usagers. Ceci conformément à la loi en vigueur relative au marché public, article 38.II.2 de la loi lf : 2016-055 du 25 janvier 2017 et article 5 et 6ème du décret d'application lf 2022-800 du 1er juin 2022 définissant les cas classés en urgence. Au total, 42 tronçons de route dans toute la capitale Antananarivo et ses environs seront concernés par la reconstruction qui sera prise en charge par l'Etat central, selon le plan de réhabilitation qui a également été approuvé par le Conseil des Ministres selon les instructions claires données par le Président de la République.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de l'Etat Malagasy au "Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce-Phase I" (PACFC I) financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne. Ce financement s'élève à 153,75 millions de dollars américains, dont 5% est la part de l'État malagasy sur son propre budget.

Voici les travaux inclus dans ce projet PACFC I :

- La construction et le bitumage du tronçon de la route nationale RN9 entre Analamisampy (PK 107+400) et Bevoay (PK 192+780) sont actuellement en cours et devraient être achevés d'ici fin juillet 2023
- La construction et le bitumage du tronçon de la route nationale RN9 entre Bevoay (PK 194+730) et Manja (PK 274+844) sont également en cours et devraient être achevés d'ici fin juillet 2023.
- Construction et bitumage du tronçon de la route nationale RNT12A, première partie entre Tolagnaro (PK0+00) et Bevoay (PK44+850) incluant le transfert du réseau d'électricité et d'eau de la société JIRAMA.
- Mobilisation des riverains de la RN9 qui seront impactés par les travaux.
- Analyse environnementale de la RN9.

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de l'État Malagasy au "Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce-Phase II" (PACFC II) qui est financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, l'OFID et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB). Ce financement s'élève à 322,54 millions de dollars américains, dont 2% est la part de l'Etat Malagasy sur son propre budget.

Voici les travaux inclus dans ce projet PACFC II :

- Construction et bitumage de la route nationale RNT12A qui est divisée en deux, la première entre Ebakika (PK 44+850) et Somisika (PK165+400), et la seconde entre Masianaka (PK200+800) et Vangaindrano (PK232+000), y compris la construction de 13 ponts et les travaux connexes. L'appel d'offres international pour ces travaux ont débuté le 17 février 2023.
- Indemnisation des riverains impactés par l'impact du projet sur la RNT12A.

Selon l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances lf : 002-2023/MEF/SG/DGFAG du 06 janvier 2023 relatif aux projets cofinancés avec les bailleurs de fonds et il y a la participation de l'Etat, le Ministère de l'Economie et Les Finances se chargent de son paiement, après avoir reçu l'approbation du Conseil des ministres.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi portant approbation du prêt destiné à financer le projet de protection sociale « Filets Sociaux de Sécurité et Résilience à Madagascar », qui a été signé entre Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA) le 16 janvier 2023. Ce projet est destiné à aider les ménages malagasy en difficulté, à promouvoir la protection sociale et à aider les ménages à bénéficier de l'appui pour pouvoir faire face aux défis sociaux. 47 districts de 15 régions ont été sélectionnés pour bénéficier de ce programme. Assurer la sécurité alimentaire et l'alimentation, qui est une priorité pour le Gouvernement malagasy, est l'objectif fixé.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des ministres a adopté le décret modifiant et complétant le décret lf : 2014-1650 du 21 octobre 2014 définissant les procédures et mesures appliquées par l'ARTEC (l'Agence de Régulation pour la réglementation du secteur des télécommunications portant réglementation du secteur des télécommunications et le décret lf : 2014-1652 du 21 octobre 2014 régissant l'organisation des réseaux et des services de télécommunications, et le décret gouvernemental lf : 2014-1652 du 21 octobre 2014 portant cadrage de la mutualisation dans le secteur des Télécommunications. L'Etat malagasy opère des changements majeurs dans le domaine des télécommunications, afin de libéraliser totalement ce secteur, d'encourager la concurrence, de réduire le coût des télécommunications, aussi bien des appels que d'internet, de protéger les intérêts des usagers. L'annulation des 3 précédents décrets et l'adoption de ce nouveau décret unique ont ainsi levé toutes les barrières empêchant la concurrence, et des mesures ont été mises en place pour inciter les opérateurs à investir dans ce secteur.

Ce nouveau décret :

- Instaure deux nouvelles catégories de licences : licence satellite et licence globale en plus des 3 licences qui existaient jusqu'à présent, à savoir licence fixe, licence mobile, et licence de transfert de données radio.
- Met en place nouvelle organisation des modalités d'octroi de la "licence" et de sa durée, afin d'inciter les entrepreneurs à tendre vers la "licence globale".
- Instaure la libéralisation complète de l'installation et l'utilisation de la fibre
- Renforce l'autorité du gouvernement malagasy à faire respecter cahier des charges de tous les entrepreneurs et à prévenir les affaires illégales.
- Ce qu'on appelle la « neutralité technologique » a été adapté aux normes internationales.
- Assure l'établissement de la transparence dans le secteur des télécommunications, obligeant à faire connaître au public les décisions prises par l'organisme de réglementation, les documents et les cahiers des charges

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-746 du 21 juillet 2021 et portant nomination du **Vice-Amiral GA Jacquy Honoré**, Coordinateur Général des Projets du Ministère de la Défense Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-379 du 04 avril 2020 et portant nomination du **Contre-Amiral SAM HIENG TWION Kalobe Mickaël**, Major Général de la Marine Nationale.

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-211 du 27 février 2019 et portant nomination du **Colonel JAONASY Autrick**, Directeur de la Défense du Ministère de la Défense Nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-374 du 04 avril 2020 et portant nomination du **Contre-Amiral TSIRINIAINA Gabriel**, Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1255 du 31 août 2022 et portant nomination de **Mme. RAZAFIROA Vololonantenaina Mauricia Sylvie**, Directeur des Affaires Financières auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-027 du 12 janvier 2022 et portant nomination de **M. RALISAONA Arsène**, Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire auprès du Ministère de la Justice.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1416 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. FANOMEZANTSOA Jean Baptiste**, Chef de District de Belo-Tsiribihina.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1415 du 15 décembre 2021 et portant nomination de **M. RANDRIANAIVOJAONA Navalona Rafanoharana**, Préfet d'Ihosy.

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-841 du 29 juillet 2020 et portant nomination du **Commissaire Principal de Police RANDRIANIRINA Manahy**, Directeur Régional de la Sécurité Publique d'Atsimo Andrefana auprès du Ministère de la Sécurité Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-840 du 29 juillet 2020 et portant nomination du **Commissaire de Police de Première Classe RALAHINIRINA Patrick Chrétien**, Directeur Régional de la Sécurité Publique d'Androy auprès du Ministère de la Sécurité Publique.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Adoption du décret portant nomination de **M. RANJALAHY Georgius Garsis**, Directeur Régional de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation auprès de la Région Anosy.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2042 du 30 octobre 2019 et portant nomination de **M. ANTILAHY Alexandre Martial**, Directeur de la Formation et du Perfectionnement de l'Institut National de Formation Administrative (INFA).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. JAONARY Josa Augustina**, Directeur de la Statistique, du Système d'Information et de la Planification du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-558 du 27 mai 2020 et portant nomination de **M. ANDRIAMIRADO Lalatina Christian**, Directeur du Centre

National de Télé-Enseignement de Madagascar du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1295 du 17 novembre 2021 et portant nomination de **M. RANDRIANASOLO Henri**, Directeur des Soins de Santé de Base du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-926 du 15 septembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRIANJAFINIAINA Zarnelson**, Directeur des Affaires Juridiques auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1298 du 10 novembre 2021 et portant nomination de **M. RAKOTOVELOMANANTSOA Albert**, Directeur Régional des Travaux Publics dans la Région Anosy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1002 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **M. RABE Jean Ernest**, Coordonnateur de la Cellule de la Coordination des Projets auprès du Ministère des Travaux Publics.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-722 du 18 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAKOTOMALALA Dina Hariniry**, Directeur Général des Transports Maritime, Fluvial et Aérien auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1193 du 10 août 2022 et portant nomination de **M. RAJAONSON Solondraibe Malina**, Directeur de la Communication du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIANJAFIMAHANINA Harisoa Hery Tiana Jean Patrick**, Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Betsiboka.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-947 du 22 juin 2022 et portant nomination de **M. RAJAONARISOA Tahiry**, Directeur Général des Opérations et de la Vulgarisation des Tics au sein du Ministère du Développement numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1169 du 16 septembre 2020 et portant nomination de **Mme. RATRIMOSON Nirinahoelisoa**, Directeur d'appui à la promotion de l'Economie Verte et Bleue auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

**SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT
AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAKOTOARILALAINA Annick Rosa**, Directeur de Régulation et de Contrôle du Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République.
- Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAZAFINJATOVO Naja Famaniaina**, Directeur de Développement du Partenariat (DDP) au sein du Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République.

IV- ABROGATION

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-774 du 16 Juillet 2020 portant nomination du Directeur Régional de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène dans la région Betsiboka.

Fait ce 5 avril 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO